

Vérification des comptes de l'exercice 2022/2023 du Bridge-Club de Villers-Cotterêts

Désigné en qualité de vérificateur aux comptes par l'assemblée générale du 26 septembre 2014, j'ai vérifié les comptes 2022/2023 de l'Association le 4 octobre 2023.

Pour apprécier la sincérité des comptes, j'ai procédé aux contrôles d'usage en examinant les pièces justificatives des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice.

Cet examen m'a permis de constater la bonne tenue matérielle des comptes et leur exactitude.

Les soldes des comptes bancaires vérifiés par mes soins correspondent aux écritures enregistrées.

Les produits de l'exercice 2022/2023 se sont élevés à 6554.88€ contre 5490.06€ au cours de l'exercice précédent.

Dans le même temps, les dépenses se sont élevées à 6214.85€ contre 6016.36€.

Le montant des dépenses et des recettes de l'exercice traduit une activité normale du club.

Le résultat comptable de l'exercice, soit un excédent de 340.03€, augmentera d'autant le report à nouveau.

En conclusion, j'estime que les comptes qui sont soumis à votre approbation sont réguliers et sincères.

Robert LATRE